



## Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de KERTZFELD

Séance ordinaire du 13 mars 2023 à 20h00

Sous la présidence de Mme Brigitte BIMBOES-OTZENBERGER, Maire.

Conseillers élus :  
15

Conseillers en fonction :  
13

Conseillers présents :  
13

Membres présents :

Mme Brigitte BIMBOES-OTZENBERGER, M. Jean-Pierre RINGEISSEN,  
Mme Rosalie HUMLER, M. Jacques METTENET, Mme Sylvie CROVISIER,  
M. Frédéric LUTTER, M. Bruno BARTHELMÉ, M. Antoine REIBEL,  
Mme Evelyne RICH, Mme Michelle OUDIN, Mme Samantha LUDWIG,  
M. Fabien WEISSENBERGER, Mme Elodie LETELLIER

Date de convocation : 06/03/2023

### ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 05 décembre 2022
3. Révision des tarifs de location de la salle polyvalente
4. Renouvellement de la convention pour l'occupation du club-house par le Football-Club
5. Avis portant sur le projet d'extension de la gravière à Benfeld – Sablières Helmbacher
6. Adoption de l'accord collectif local sur le télétravail
7. Informations sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations de fonctions
8. Divers

Madame le Maire ouvre la séance à 20h05 et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil Municipal.



**COMMUNE DE KERTZFELD**  
**67230**

**1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Monsieur Fabien WEISSENBERGER en tant que secrétaire de séance.

**Adopté à l'unanimité.**

**2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 DÉCEMBRE 2022**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance précitée.

**Adopté à l'unanimité.**

**3. RÉVISION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Monsieur Jean-Pierre RINGEISSEN, Maire-Adjoint et Président de l'ASLCK, présente ce point.

Il expose au Conseil Municipal que les révisions de tarifs de location de la salle polyvalente sont à soumettre au vote du Conseil Municipal, selon les statuts de l'ASLCK.

Ainsi, sur proposition de Monsieur RINGEISSEN,  
Et après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **décide de fixer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 :**



**COMMUNE DE KERTZFELD**  
**67230**

<b>POPULATION DE KERTZFELD + 20 % si entrées payantes</b>	<b>Apéritifs Réceptions (6h maxi)</b>	<b>Banquets, Mariage, Baptême, Communion ETE</b>	<b>Banquets, Mariage, Baptême, Communion HIVER*</b>
<input type="checkbox"/> Forfait complexe entier	195 €	265 €	320 €
<input type="checkbox"/> De la grande salle + cuisine	130 €	180 €	210 €
<input type="checkbox"/> <i>Option restitution locaux à 18h**</i>		+ 60 €	+ 80 €
<input type="checkbox"/> De la petite salle + cuisine	95 €	140 €	160 €
<input type="checkbox"/> Conférences grande salle	85 €		
<input type="checkbox"/> Réunions petite salle	55 €		
<input type="checkbox"/> Avec utilisation du bar	40 €	40 €	40 €
<input type="checkbox"/> Sonorisation / jeux de lumières	40 €	40 €	40 €

\*Période Hiver du 01/10 au 30/04

<b>LOCATAIRES hors LOCALITE + 20 % si entrées ou repas payants</b>	<b>Apéritifs Réceptions (6h maxi)</b>	<b>Banquets, Mariage, Baptême, Communion ETE</b>	<b>Banquets, Mariage, Baptême, Communion HIVER*</b>
<input type="checkbox"/> Forfait complexe entier	235 €	315 €	380 €
<input type="checkbox"/> De la grande salle + cuisine	150 €	215 €	250 €
<input type="checkbox"/> <i>Option restitution locaux à 18h**</i>		+ 60 €	+ 80 €
<input type="checkbox"/> De la petite salle + cuisine	120 €	185 €	210 €
<input type="checkbox"/> Conférences grande salle	105 €		
<input type="checkbox"/> Réunions petite salle	65 €		
<input type="checkbox"/> Avec utilisation du Bar	45 €	50 €	50 €
<input type="checkbox"/> Sonorisation / jeux de lumières	40 €	40 €	40 €

\*Période Hiver du 01/10 au 30/04

<b><u>ASSOCIATIONS LOCALES</u></b>	<b>Avec Entrées payantes</b>	<b>Sans Entrées payantes</b>
<input type="checkbox"/> Forfait complexe entier	280 €	160 €
<input type="checkbox"/> De la grande salle	130 €	65 €
<input type="checkbox"/> De la petite salle	65 €	40 €
<input type="checkbox"/> Avec utilisation de la cuisine	75 €	55 €
<input type="checkbox"/> Avec utilisation du bar	35 €	20 €
<input type="checkbox"/> Réunion de travail petite salle	Gratuit	
<input type="checkbox"/> Utilisation de la vidéoprojection	Gratuit	

**4. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION POUR L'OCCUPATION DU CLUB-HOUSE PAR LE FOOTBALL-CLUB**



**COMMUNE DE KERTZFELD**  
**67230**

Madame le Maire propose à l'assemblée de renouveler la convention de mise à disposition des locaux du club-house avec le Football-Club par voie d'avenant.

Cet avenant a pour objet :

- de proroger la convention pour une durée de 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **autorise Madame le Maire à signer cet avenant n°2 avec la Présidente du Football-Club de Kertzfeld.**

Par ailleurs, Mme le Maire sollicite également l'avis du Conseil Municipal sur la possibilité de louer le club-house à des administrés de la commune ou aux membres du club pour l'organisation de cérémonies funéraires.

D'un commun accord, le Conseil Municipal valide ce principe, mais uniquement sous la responsabilité d'un membre du comité.

Il est également rappelé que la location de la salle est uniquement réservée aux membres du comité et aux licenciés du club.

**5. AVIS PORTANT SUR LE PROJET D'EXTENSION DE LA GRAVIÈRE À BENFELD –  
SABLIÈRES HELMBACHER**

Madame le Maire expose :

La Société Sablières Helmbacher a déposé auprès des services de l'Etat un dossier de demande d'autorisation environnementale pour son projet de renouvellement et d'extension de la gravière de Benfeld.

En application des dispositions de l'article L.123-19 du Code de l'Environnement, ce dossier fait l'objet d'une participation du public par voie électronique du lundi 13 février 2023 au mercredi 15 mars 2023 inclus.

L'intégralité du dossier est consultable sur le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin à l'adresse suivante :

<https://www.bas-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/ICPE-Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Liste-des-ICPE-soumises-a-autorisation/Communes-B>

sous la rubrique BENFELD > Sablières Helmbacher.



## **COMMUNE DE KERTZFELD** **67230**

Conformément aux dispositions de l'article R 181-38 du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de la phase de participation du public par voie électronique (PPVE).

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, par 10 voix POUR et 3 abstentions,**

- **émet un avis favorable sur le projet de renouvellement et d'extension de la gravière de Benfeld déposé par la Société Sablières Helmbacher.**

### **6. ADOPTION DE L'ACCORD COLLECTIF LOCAL SUR LE TÉLÉTRAVAIL**

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique ;

Vu le décret n°2021-904 du 7 juillet 2021 relatif aux modalités de la négociation et de la conclusion des accords collectifs dans la fonction publique ;

Vu l'accord collectif national relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique, négocié et signé à l'unanimité le 13 juillet 2021 par les organisations syndicales représentatives des trois versants de la fonction publique, publié au Journal officiel le 3 avril 2022 ;

Vu l'accord collectif local relatif à la mise en œuvre du télétravail dans les collectivités et leurs établissements de moins de 50 agents relevant du comité technique (CST) placé auprès du Centre de gestion du Bas-Rhin, négocié et signé le 16 novembre 2022 par les organisations syndicales représentatives, publié le 2 mars 2023 ;

Considérant que le télétravail s'est particulièrement répandu au sein de la fonction publique au cours des cinq dernières années avec une accélération inédite à partir de l'année 2020 marquée par le début de la crise sanitaire liée à la pandémie de la covid-19 ;

Considérant que, devant la nécessité et l'urgence de sécurité et de santé, certains agents ont été placés, de fait, en télétravail en dehors de tout cadre réglementaire, soulevant ainsi des questions nouvelles tant juridiques qu'opérationnelles ;

Considérant la nécessité de réexaminer plus largement la place de cette modalité de travail parmi d'autres, d'interroger l'organisation du travail dans la fonction publique au regard notamment de la continuité des services publics, de la conciliation de la vie personnelle et de la vie professionnelle, et des nouveaux enjeux sociétaux (impact environnemental, territorial, attractivité du secteur public), le Gouvernement a choisi de privilégier la voie du dialogue social tel qu'issue de l'ordonnance du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique pour redéfinir un nouveau cadre réglementaire sur le télétravail qui soit à la fois commun aux trois versants de la fonction publique et particulier à chaque fonction publique ;

Considérant l'accord collectif inter-fonctions publiques approuvé à l'unanimité le 13 juillet 2021 par l'ensemble des syndicats et des employeurs de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique territoriale, lequel impose à tous les employeurs publics



**COMMUNE DE KERTZFELD**  
**67230**

d'engager des négociations avant le 31 décembre 2021 en vue de la conclusion d'un accord relatif au télétravail qui déclinera l'accord pris au niveau national ;

Considérant, l'ouverture des négociations le 24 novembre 2021 avec les organisations syndicales représentatives disposant d'au moins un siège au comité technique placé auprès du Centre de gestion du Bas-Rhin et l'accord qui en est issu le 16 novembre 2022 ;

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide**

- **d'adopter l'accord collectif sur le télétravail signé à l'unanimité par les organisations syndicales représentatives le 16 novembre 2022 ;**
- **de ne pas instaurer le télétravail au sein de la collectivité dans l'immédiat.**

**7. INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS DE FONCTIONS**

**Relevé des décisions d'urbanisme du 03/12/2022 au 10/03/2023 :**

▪ **Déclaration préalable**

<b>Nom du demandeur</b>	<b>Adresse</b>	<b>Objet</b>	<b>N° d'enregistrement</b>	<b>Décision</b>
MEYER Philippe	1 rue d'Epfig	Panneaux photovoltaïques	DP 067 233 22 R0030	Favorable le 17/01/2023
ROTH Carole	4 rue du Général Leclerc	Piscine	DP 067 233 22 R0032	Favorable le 15/12/2022
REMETTER Nicolas	33 rue de Stotzheim	Modifications de façades (fenêtres, fenêtres de toit, baie vitrée, lucarne)	DP 067 233 22 R0033	Favorable le 30/12/2022
CARETTE Pierre	4 rue du Muguet	Abri de jardin	DP 067 233 22 R0034	Favorable le 09/01/2023
RINGEISEN Hervé	23 rue du Noyer	Abris ouverts (2)	DP 067 233 23 R0001 + R0004	Favorable le 06/02/2023
PERROT Laurent	14 rue du Général de Gaulle	Clôture	DP 067 233 23 R0002	Favorable le 24/01/2023
FILIBERTI Sylvain	3 impasse de la Scheer	Fermeture sas d'entrée	DP 067 233 23 R0005	Favorable le 10/02/2023



**COMMUNE DE KERTZFELD**  
**67230**

▪ **Permis de construire**

<b>Nom du demandeur</b>	<b>Adresse</b>	<b>Objet</b>	<b>N° d'enregistrement</b>	<b>Décision</b>
ULLMANN Olivier	15B rue des Vosges	Création d'un abri extérieur	PC 067 233 22 R0010	Rejet implicite le 02/01/2023
FLAD Thomas	4 rue du Printemps	Transformation d'une dépendance en logement	PC 067 233 22 R0011	Favorable le 08/12/2022

▪ **Déclaration d'intention d'aliéner – renonciation au droit de préemption urbain :**

- Mme Alice SCHMITT pour un terrain à bâtir rue des Jardins
- Consorts MOUTON pour une maison d'habitation sise 9 rue de Benfeld
- M. Jean-Michel SPIESS pour une maison d'habitation sise 25 rue du Soleil
- Mme Marie-Louise DANGELSER pour une maison d'habitation sise 17 rue de Sand
- Mme Sylvie JOSTEN pour une maison d'habitation sise 13 rue des Primevères
- M. Albert HEPPI pour un terrain non bâti lieu-dit Bruchacker

**8. DIVERS**

• **Bibliothèque municipale**

Mme Rosalie HUMLER, Maire-Adjointe en charge des affaires culturelles, présente le rapport d'activités 2022 de la bibliothèque municipale.

Par ailleurs, elle annonce l'organisation d'une manifestation pour fêter les 40 ans de la bibliothèque. Cet événement se déroulera fin mai 2022.

• Information pour l'implantation d'un puits d'irrigation déposé à la Direction Départementale des Territoires (DDT) par EARL DU BUEHLWEG, lieu-dit Pfaffenacker (dossier n°0100014304)

• **Police Municipale / Brigade Verte**

Débat sur la proposition des services de la police municipale de Benfeld par la Ville de Benfeld, ou de la Brigade Verte par le biais de la Collectivité Européenne d'Alsace, sur le territoire communal. Chacun est amené à donner son avis.

Le recours à ces services serait une réelle opportunité pour la commune, mais le coût reste encore élevé.

Dans l'immédiat, il est décidé de ne pas donner suite à ce partenariat.



**COMMUNE DE KERTZFELD**  
**67230**

• **Dates à retenir :**

- Commissions réunies : projet « rénovation et extension de l'école » et restitution des actions proposées par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) : jeudi 23 mars à 19h30
  - Commission finances élargie : lundi 27 mars 2023 à 19h30
  - Opération « Elsàss Putz » : samedi 1<sup>er</sup> avril 2023 à 9h00
- Projet d'organisation d'une sortie du Conseil Municipal : visite de la forêt du « syndicat des 26 communes » à l'automne prochain.

Séance close à 21h45.  
Prochaine séance : 11 avril 2023

Le Maire,  
Brigitte BIMBOES-OTZENBERGER

Le secrétaire de séance,  
Fabien WEISSENBERGER